



Assemblée générale

Distr. générale
9 septembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 88 d) de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable et coopération économique internationale

Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport a été établi pour aider l'Assemblée générale à décider des modalités, de la nature et du calendrier du prochain dialogue de haut niveau, compte tenu du rôle important qui a été assigné à ce dialogue dans le Consensus de Monterrey adopté à la Conférence internationale sur le financement du développement. Ainsi que l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 56/190 du 21 décembre 2001, il expose les points de vue des États Membres et des organisations du système des Nations Unies ainsi que les propositions du Secrétaire général.

* A/57/150.

** La présentation du présent rapport a été retardée dans le souci d'y intégrer les conclusions des délibérations du Conseil économique et social à sa session de fond de juillet sur le rôle de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement.



Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–7	3
II. Points de vue des États Membres	8–23	4
III. Points de vue des organismes des Nations Unies	24–35	7
IV. Propositions pour le troisième dialogue de haut niveau	36–51	10
A. Nature du dialogue de haut niveau	37–42	10
B. Calendrier	43	11
C. Modalités	44–51	11

I. Introduction

1. L'idée de renouveler le dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat a été lancée il y a neuf ans¹. Un premier dialogue a eu lieu en septembre 1998, et un deuxième en septembre 2001, un an après le Sommet du Millénaire². L'un et l'autre portaient sur des thèmes liés aux divers aspects et effets de la mondialisation, et ont donné lieu à l'adoption d'une résolution de l'Assemblée générale. Le dialogue, construit autour de l'idée de participation, s'est organisé selon des modalités novatrices, notamment des tables rondes et des débats d'experts, qui sont venus s'ajouter au débat plénier.

2. Le prochain dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale s'inscrira dans le dispositif général mis en place pour donner suite à la Conférence internationale sur le financement du développement qui a eu lieu à Monterrey, au Mexique du 18 au 22 mars 2002. La Conférence de Monterrey a appelé à un nouveau partenariat pour le développement. Son déroulement et ses préparatifs ont été marqués par de nouvelles approches qui ont permis de rapprocher les points de vue, à savoir le dialogue intergouvernemental ouvert, la collaboration renforcée entre l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la mobilisation effective de la société civile et du secteur privé, la coopération étroite entre les secrétariats des principaux acteurs institutionnels. Ainsi, d'importantes similitudes apparaissent déjà entre l'approche et les modalités à l'oeuvre dans le processus de Monterrey et celles des précédents dialogues de haut niveau de l'Assemblée générale.

3. Le Consensus de Monterrey a convenu que le dialogue de haut niveau devait devenir un instrument de coordination intergouvernemental pour le suivi général de la Conférence internationale sur le financement du développement et les questions connexes, et l'a chargé d'examiner les rapports relatifs au financement du développement émanant du Conseil économique et social et d'autres organes, ainsi que d'autres questions liées au financement du développement. Le dialogue de haut niveau devait notamment examiner, en concertation avec les parties intéressées, l'application des décisions et recommandations issues de la Conférence, y compris la question de la cohérence et de la compatibilité des

systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux pour l'action en faveur du développement. Des modalités appropriées devaient être envisagées pour que toutes les parties intéressées puissent participer à la nouvelle phase du dialogue de haut niveau, s'il y avait lieu³.

4. Dans le cadre du mécanisme de suivi, le Consensus de Monterrey a également donné au Conseil économique et social la mission primordiale de rester engagé dans la mise en oeuvre. À sa session de fond de 2002, le Conseil s'est déclaré prêt à faire rapport à l'Assemblée générale et à contribuer au dialogue de haut niveau biennal sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat, à rendre compte des efforts qu'il aura déployés pour appuyer le processus de Monterrey, ainsi que des résultats de ses réunions annuelles de printemps avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC⁴.

5. L'Assemblée générale devra se prononcer sur la nature, le calendrier et les modalités du prochain dialogue de haut niveau, en tenant compte de la nécessité de redonner à ce dispositif son rôle d'instrument de coordination intergouvernemental pour le suivi de la Conférence. Elle voudra peut-être examiner également comment les suites à donner à Monterrey pourraient s'articuler au mieux avec le suivi intégré des conférences et sommets des Nations Unies.

6. Afin d'aider l'Assemblée générale dans ses délibérations, le présent rapport répond à la fois au mandat contenu dans le Consensus de Monterrey et à la résolution 56/190 du 21 décembre 2001, par laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'élaborer, en coopération étroite avec les gouvernements, tous les organismes concernés des Nations Unies et toutes autres parties intéressées, des propositions concernant les modalités, la nature et le moment opportun pour ce dialogue constructif et ce partenariat véritable aux fins de la promotion de la coopération économique internationale pour le développement, qu'elle examinerait à sa cinquante-septième session.

7. Comme il en avait été prié par la résolution 56/190, le Secrétaire général, par une note verbale datée du 30 avril 2002, a sollicité les points de vue des États Membres quant aux modalités, à la nature et au calendrier du prochain dialogue. Il a également demandé l'avis des organismes des Nations Unies. Onze gouvernements/groupes de pays et 10 organismes

des Nations Unies ont répondu à cette demande. Leurs observations sont résumées ci-après⁵.

II. Points de vue des États Membres⁶

8. L'Union européenne a indiqué que tout ce qui touchait au suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement devait être examiné dans une optique large, intégrée et globale, et en liaison avec le suivi des autres conférences et déclarations, en particulier le Sommet mondial sur le développement durable et la Déclaration du Millénaire. Elle a estimé que le dialogue de haut niveau renouvelé devait effectivement devenir un instrument de coordination intergouvernemental pour le suivi général de la Conférence internationale sur le financement du développement et d'autres questions connexes, et qu'il avait pour rôle de centraliser, et peut-être examiner, les actions engagées par les différents acteurs concernés aux échelons national, régional et international. L'Union européenne a insisté sur l'importance des idées exposées par le Secrétaire général de l'ONU dans son rapport quant à la participation de toutes les parties intéressées aux préparatifs et aux séances du dialogue de haut niveau à l'Assemblée générale. Elle a par ailleurs souligné la nécessité de trouver une solution novatrice pour que tous les acteurs institutionnels soient également présents à ces séances, notamment les institutions de Bretton Woods et l'OMC, la société civile, les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé.

9. S'agissant du calendrier, l'Union européenne a estimé que le prochain dialogue de haut niveau devait se tenir en 2003 et que, pour devenir l'instrument de coordination envisagé selon les modalités évoquées plus haut, il devait être convenablement préparé. Compte tenu des contraintes de temps, la meilleure formule était sans doute, comme dans les dialogues précédents, un exposé de synthèse présenté par le Président à l'issue des débats. Pour ce qui était des modalités du suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement par le Conseil économique et social, l'Union européenne a été d'avis qu'il conviendrait d'en débattre aux séances du Conseil dans les mois à venir. Elle a estimé par ailleurs que le Conseil économique et social devait rester l'institution chargée du suivi intégré et coordonné des divers sommets et conférences, dont la Conférence de

Monterrey, et qu'il devait canaliser les diverses initiatives requises pour donner suite à Monterrey dans le système des Nations Unies.

10. Le Brésil a estimé que le dialogue de haut niveau devait effectivement rester biennal et que peut-être il pouvait être programmé immédiatement après la clôture de la réunion annuelle du FMI et du Groupe de la Banque mondiale chaque fois que celle-ci se tenait à Washington, afin que les participants puissent dans la foulée participer aussi au dialogue de haut niveau. De l'avis du Brésil, ce dialogue doit être l'occasion d'un échange de vues entre les gouvernements, les organismes des Nations Unies ayant un mandat dans le domaine du développement, les institutions de Bretton Woods et les secteurs organisés de la société civile, dont les représentants du secteur privé. Le Brésil a noté que le dialogue devait ouvrir un espace de partage des données d'expérience et de discussion sur les politiques destinées à mettre en oeuvre le Consensus de Monterrey. À cet égard, il conviendrait d'appréhender le Consensus dans sa totalité afin de préserver la corrélation des thèmes qui le composent.

11. L'Afrique du Sud a suggéré que le rapport du Secrétaire général tienne compte des modalités de participation déjà appliquées dans le processus de financement du développement, car elles permettent la participation maximum des parties concernées. Selon l'Afrique du Sud, le dialogue de haut niveau doit avoir « un mandat » et ses conclusions un statut; si un document négocié ne s'impose peut-être pas, du moins faudrait-il prévoir un mécanisme pour assurer le suivi et l'examen de la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey.

12. La Pologne a été d'avis que le dialogue de haut niveau devait continuer à se tenir tous les deux ans, car cet espacement donnait aux participants le loisir d'analyser et évaluer en profondeur la coopération internationale pour le développement ainsi que les nouveaux événements et les difficultés qui se répercutent sur le développement social et économique dans le monde. La Pologne a également estimé que le prochain dialogue pourrait avoir lieu dans la deuxième moitié de 2003, avant ou pendant la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Comme il interviendra après le Sommet mondial sur le développement durable et les conférences antérieures de Monterrey et de Doha, il pourrait être l'occasion d'examiner les incidences commerciales et financières du développement durable. Le prochain dialogue de

haut niveau pourrait porter sur des thèmes tels que les questions relatives au financement du développement (conformément au paragraphe 69 du Consensus de Monterrey) et à la cohérence des politiques en termes de développement, la coordination des activités des organisations internationales et régionales au titre de la coopération au développement, l'utilisation des technologies modernes pour intégrer les économies des pays en développement à l'économie mondiale. La Pologne a suggéré que le dialogue de haut niveau s'articule en séances plénières, tables rondes et réunions-débats informelles, et a estimé que la participation renforcée du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et de l'OMC serait de nature à enrichir le débat et à faciliter l'examen de l'impact du Cycle du millénaire de l'OMC sur l'accélération des processus de développement. La participation des agences d'aide au développement et des entités non gouvernementales associées à la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement serait également souhaitable.

13. Le Mexique a insisté sur la nécessité d'exploiter la précieuse expérience acquise avec la Conférence de Monterrey et son processus préparatoire pour faire en sorte que le dialogue de haut niveau assume pleinement sa nouvelle double mission d'instrument central de coordination chargé : a) d'assurer le suivi approprié des accords et engagements pris à la conférence; b) de continuer à établir des passerelles entre les organismes de développement, les institutions financières et les organisations du commerce d'une part, et les initiatives prises dans tous ces domaines au titre du programme général défini à la Conférence. Lors de l'examen et de la mise en oeuvre de tous les éléments et mesures de soutien prévus dans le Consensus de Monterrey pour mener à bien ces deux tâches, il conviendrait de s'assurer que tous les débats de fond entre les institutions régionales et multilatérales, en particulier le dialogue de haut niveau, encouragent effectivement l'action totale et les propositions concrètes pensées sur le long terme.

14. S'agissant du paragraphe 69 c) du Consensus de Monterrey, qui prévoit l'examen des « rapports relatifs au financement du développement émanant du Conseil économique et social et d'autres organes, ainsi que d'autres questions liées au financement du développement », le Mexique a fait observer que cette exigeante tâche d'évaluation et d'exécution relevait de la compétence de chaque partie prenante au processus

de Monterrey, et qu'il appartenait à chaque organe intergouvernemental d'inscrire à son programme de travail le suivi de Monterrey et la préparation de documents de travail et de rapports pour examen collectif. Selon le Mexique, cette tâche requiert l'appui du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec d'autres institutions concernées, conformément aux nouvelles modalités de participation et aux décisions en la matière qui avaient été appliquées lors des préparatifs de la Conférence.

15. À propos du paragraphe 69 c) du Consensus de Monterrey, le Mexique a estimé que la concertation devait porter sur des propositions politiques « d'avant-garde » faisant fond sur le Consensus. À cet effet, il est essentiel que la direction de toutes les instances concernées soit associée au plus haut niveau aux préparatifs de fond du dialogue. Il serait particulièrement utile de pouvoir compter sur la participation active du Président de l'Assemblée générale, du Président du Conseil économique et social, du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, du Président de la Banque mondiale, du Directeur général du FMI, du Directeur général de l'OMC, des hauts responsables d'autres organes intergouvernementaux régionaux ou internationaux. Pour être fructueux, le dialogue de haut niveau doit être ouvert à tous. En ce sens, les leçons de la Conférence et de son processus préparatoire, en particulier son règlement intérieur, donnent une bonne base pour déterminer les modalités selon lesquelles tous les acteurs concernés pourraient participer et contribuer aux actions de relais et de suivi proposées dans le Consensus de Monterrey.

16. La République islamique d'Iran a souligné que le dialogue de haut niveau ne devait pas se tenir dans le cadre ou en marge d'autres réunions, mais au contraire avoir une identité distincte et bénéficier ainsi de toute l'attention due à des échanges importants et efficaces. Elle a suggéré que les ministres concernés soient invités à y participer, et qu'on demande aux États Membres de créer des instances nationales de coordination, avec la participation de leurs hauts fonctionnaires, pour inventorier les positions des différents pays sur les actions à engager afin de donner suite aux conclusions de la Conférence de Monterrey. La République islamique d'Iran est d'avis que les conclusions et les documents de la réunion annuelle du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC, prévue dans le cadre du suivi

du Consensus de Monterrey, doivent être examinés lors du dialogue de haut niveau. Par ailleurs, les directives et propositions concrètes issues de ce dialogue, assorties d'un calendrier d'application, devraient être soumises aux différentes institutions financières, monétaires, commerciales et politiques.

17. La République islamique d'Iran a estimé que tous les États Membres des Nations Unies, les États ayant un statut d'observateur, les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la société civile, dont les ONG, devaient participer au dialogue de haut niveau, et que des dispositions devaient être prises pour lever tout obstacle en la matière. Elle a également été d'avis que la durée de la session devait être portée à quatre jours, à raison de deux jours pour les réunions de hauts représentants et deux jours pour le dialogue de haut niveau. De plus, les conclusions du dialogue devraient être présentées pour adoption finale sous forme de texte négocié, non sans avoir été au préalable examinées attentivement par des experts.

18. Le Japon a défini le dialogue comme un espace de discussion dynamique entre les États Membres et les parties concernées sur la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey. Les acteurs institutionnels, dont la Banque mondiale, le FMI et l'OMC, ainsi que d'autres parties prenantes telles que les instances du secteur privé et la société civile, devaient y être invités. Le Japon a indiqué que, pour préserver la vitalité du débat, le dialogue ne devait pas aboutir à un texte négocié, mais plutôt à un exposé de synthèse. À son avis, le dialogue devait être programmé après la réunion annuelle du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, puisque les rapports de cette réunion devraient être examinés. Le dialogue pouvait avoir lieu au début de la session de la Deuxième Commission et, en l'occurrence, remplacer le débat général sur les questions macroéconomiques. Le Japon a estimé que le dialogue devait s'articuler en une série de discussions selon un ordre du jour précis, lequel devait être fixé d'un commun accord assez longtemps à l'avance. Une partie des discussions pouvait porter sur les échanges entre les États Membres, les acteurs institutionnels et les autres parties prenantes. Dans cette perspective, il devrait être demandé à chaque intervenant de soumettre un court rapport sur les mesures qu'il a prises ou compte prendre pour mettre en oeuvre le Consensus.

19. L'Angola a souscrit à l'idée que le dialogue devait se poursuivre au nom de l'impératif de

solidarité, des intérêts et avantages réciproques des uns et des autres, et de l'indépendance véritable, ainsi que l'a déclaré l'Assemblée générale dans sa résolution 56/190. De son point de vue, les organes régionaux et les organisations internationales pourraient contribuer de manière décisive à faire de la coopération internationale un outil efficace pour affronter les défis de la mondialisation. La structure et le calendrier actuels du dialogue de haut niveau pourraient aider à renforcer cette coopération. La coordination avec le Conseil économique et social pourrait être utilement renforcée.

20. Nauru souscrirait au consensus général à condition que le dialogue se situe comme auparavant à un haut niveau, et que les parties prenantes présentes à Monterrey y participent. Elle a proposé qu'on envisage une courte réunion de deux ou trois jours sous les auspices de l'Assemblée générale, un peu sur le modèle de la récente réunion de l'Assemblée générale consacrée au thème « technologies de l'information et de la communication et développement ». Cette réunion pourrait se tenir chaque année à la date anniversaire de la Conférence de Monterrey ou dans la même période. L'idéal serait que les contributions techniques émanent d'un groupe de travail ou groupe d'experts mis sur pied par le Conseil économique et social.

21. Le Bhoutan a souligné que le dialogue de haut niveau devait servir à examiner méthodiquement les réussites et les échecs des Nations Unies au regard des responsabilités qui leur incombent aux termes de leur Charte en ce qui concerne le développement des pays en développement, plus particulièrement les pays les moins avancés, les pays enclavés et les petits États insulaires. De son point de vue, ce dialogue devrait être l'occasion d'envisager d'autres solutions au problème de la pauvreté et de réfléchir aux politiques et mesures correspondantes. Il devrait également traiter de l'importante question de la cohérence et de la compatibilité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux pour l'action en faveur de l'aide au développement et la lutte contre la pauvreté. Il devrait par ailleurs examiner l'état des engagements au regard des ressources à mobiliser pour atteindre l'objectif international fixé pour l'aide publique au développement, à savoir 0,7 % du PNB des pays de l'OCDE, et indiquer des pistes pour que le financement des engagements internationaux soit amélioré. Le dialogue de haut niveau devrait également examiner la

question des autres sources de financement du développement et de la conservation des biens collectifs de l'humanité.

22. Cuba a affirmé son attachement au dialogue que doivent avoir les gouvernements et la société civile en vue de promouvoir la coopération économique internationale pour le développement. Il a estimé que le secteur privé pouvait appuyer les efforts déployés par l'Organisation pour stimuler la croissance économique et le développement social et lutter contre la pauvreté, entre autres priorités dans ce domaine. Pourtant, les ressources qui découlent de cette coopération avec le secteur privé doivent rester accessoires par rapport à celles que les gouvernements des pays développés doivent mobiliser pour tenir leurs engagements internationaux, à savoir consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement (APD). Dans ce contexte, il importait de réaffirmer le rôle de chef de file de l'Organisation des Nations Unies en matière de promotion de la coopération économique internationale au service du développement, notamment pour ce qui était de vérifier et encourager le respect des engagements concernant la mobilisation internationale des ressources pour l'aide au développement. Cuba s'est dit fermement convaincu que l'objectif fixé par les Nations Unies pour l'APD devait être non pas atteint mais dépassé, compte tenu de l'écart exponentiel qui sépare les pays riches et les pays pauvres. Il faudra pour ce faire augmenter la part que les pays industrialisés consacrent à l'aide bilatérale au développement, comme c'est le cas pour les fonds et programmes des Nations Unies. Cuba a indiqué ce qu'il considérait comme les mesures essentielles à prendre avant toute coopération au développement par le partenariat : a) fixer à l'avance les objectifs du partenariat secteur public-secteur privé, étant donné que le souci primordial des entreprises – maximiser leurs profits – ne coïncide pas forcément avec les priorités fixées par les gouvernements dans leurs politiques et leurs programmes nationaux; b) établir un cadre normatif clair et précis pour les modalités de cette coopération, et le soumettre pour adoption aux organes intergouvernementaux; c) trouver des formules pour empêcher le secteur privé d'assortir sa coopération de certaines conditions; d) fixer des règles claires propres à assurer la transparence et surtout la responsabilisation des acteurs privés et des organes intergouvernementaux; e) s'assurer que les mécanismes et activités de coopération sont compatibles avec la Charte des Nations Unies.

23. Cuba a également indiqué que la contribution du secteur privé devait être organisée et pensée selon des règles préétablies qui ôtent toute possibilité d'usurper les prérogatives et les responsabilités des organes intergouvernementaux ou de saper la primauté de l'Assemblée générale et son caractère intergouvernemental et démocratique. Cuba a donc réitéré son intention de s'opposer à toute tentative d'imposer les processus de prise de décisions anti-démocratiques actuellement imposés par les instances financières et commerciales dans d'autres domaines de coopération économique au développement.

III. Points de vue des organismes des Nations Unies

24. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a noté que les objectifs du Millénaire en matière de développement devaient permettre à l'ONU de vérifier le respect des engagements pris par les pays en développement et les pays développés dans le Consensus de Monterrey. Le Département des affaires économiques et sociales pourrait profiter du dialogue de haut niveau pour rendre compte en détail de son travail de suivi et de ses analyses au titre de son mandat de suivi global des objectifs du Millénaire, et le Groupe des Nations Unies pour le développement pourrait de son côté présenter des rapports de pays sur ce même thème. Le Groupe a été d'avis que le dialogue de haut niveau devait procéder selon un ordre du jour précis basé sur les six domaines couverts dans le Consensus de Monterrey, à raison d'un thème par an, dans le but de parvenir à une unité de vues entre toutes les parties prenantes au Consensus. Le PNUD a estimé par ailleurs que le Directeur général de la Banque mondiale et celui du FMI devaient participer au dialogue, les autres interlocuteurs institutionnels devant être notamment le Département des affaires économiques et sociales, le PNUD, la Commission des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), la Banque mondiale et l'OMC.

25. Le PNUD a suggéré que le dialogue de haut niveau s'échelonne sur quatre jours : la première journée serait celle du dialogue avec les directeurs généraux des institutions de Bretton Woods. La deuxième serait consacrée à des échanges de vues avec les organisations de la société civile. La troisième se focaliserait sur le dialogue avec les acteurs du secteur

privé. La quatrième serait dévolue au processus intergouvernemental au sein de l'Assemblée générale, sur la base des trois premiers jours de dialogue avec les partenaires. L'excellente formule des tables rondes, qui a montré tout son potentiel à Monterrey et dans les réunions annuelles du Conseil économique et social, devrait être conservée.

26. Le FMI a estimé que la structure du dialogue de haut niveau pourrait être débattue plus utilement quand on connaîtra les résultats de la réunion de printemps du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC. Il lui semblait important que l'Assemblée générale lui conserve son objectif initial de dialogue. Le FMI s'est déclaré intéressé par les propositions concernant la structure de ce dialogue à la lumière des dispositions régissant l'Assemblée générale, ainsi que sur les mesures à prendre pour donner un rôle approprié aux organismes et institutions.

27. L'OIT a proposé que le dialogue de haut niveau soit articulé autour du suivi de Monterrey et qu'il mette en exergue la question de la cohérence et de la coordination du système multilatéral d'aide au développement. À son avis, il viendrait à point nommé pour examiner l'état d'avancement des négociations du cycle de Doha, la réforme de l'architecture financière internationale, les stratégies de remise de la dette et de lutte contre la pauvreté, ainsi que d'autres aspects de la gouvernance de l'économie mondiale. Si les délais le permettent, certaines conclusions des travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation pourraient être communiquées en temps voulu pour enrichir les débats du dialogue de haut niveau. L'OIT s'est déclarée favorable à la formule novatrice des tables rondes ministérielles et des réunions-débats informelles venant s'ajouter aux discussions plénières officielles. De son point de vue, le dialogue de haut niveau serait encore renforcé si l'on recherchait une participation ministérielle très diversifiée couvrant les portefeuilles économiques et sociaux, et si l'on prenait pleinement la mesure du rôle spécifique des organisations de salariés et d'employeurs parmi les acteurs de la société civile.

28. L'OIT a proposé que le sous-thème de l'investissement productif et du travail décent dans l'économie mondialisée fasse l'objet d'une réunion-débat en marge du dialogue de haut niveau. À son avis, la nécessité d'augmenter sensiblement l'investissement productif dans la plupart des pays en développement

est au coeur de la question du financement du développement. Cette augmentation devrait servir à maximiser le taux de croissance des emplois productifs et décents, qui conditionne le recul de la pauvreté et le partage équitable des fruits du développement. Mais atteindre ce but est une tâche complexe impliquant l'alignement cohérent des éléments clefs de la mondialisation : bon fonctionnement des systèmes liés aux marchés financiers, investissement étranger direct, commerce. De plus, il suppose qu'il y ait aussi dans l'architecture de la gouvernance globale un solide pilier social, dont relève entre autres la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail. Le thème serait en soi une façon concrète de mieux comprendre une dimension cruciale du suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement.

29. La FAO a noté que les modalités du dialogue dépendraient du résultat souhaité. Si l'idée est d'obtenir des résultats très concrets, ce qui semble souhaitable, il faudrait faire une sorte de travail préparatoire dans la perspective des négociations et décisions. S'il s'agit de viser des résultats moins concrets, des discussions moins encadrées feraient sans doute l'affaire. Pourtant, c'est l'action concrète plutôt que d'autres discours qui semblerait un impératif politique. La FAO a noté que le dialogue devait entretenir l'élan venu de Monterrey et se focaliser sur des points exigeant un surcroît d'attention – par exemple les formes de financement novatrices, la cohérence des politiques relatives au commerce, à l'APD et à la remise de la dette, le suivi des engagements pris par les donateurs sur le commerce, l'aide et la dette, le tout d'une manière adaptée au suivi des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. La FAO a signalé que les dates des réunions intergouvernementales pertinentes (Conseil économique et social, Assemblée générale, institutions de Bretton Woods et OMC) devaient être attentivement surveillées de manière à ce que leurs résultats puissent être exploités.

30. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a estimé que le dialogue devait être plus interactif, focalisé et orienté sur les résultats, qu'il devait également être plus thématique et traiter de questions concrètes se rapportant aux objectifs de développement du Millénaire. Ainsi, une année sur deux, un organisme des Nations Unies pourrait se charger de l'organiser sur

un thème correspondant à son champ d'activités et à ses priorités internationales. Il suivrait la mise en oeuvre des recommandations issues du dialogue puis présenterait un rapport sur les actions engagées et leurs résultats. L'ONUDI a estimé que le rythme biennal était approprié. Elle a noté que le cadre du dialogue devait être aussi large que possible et inclure les gouvernements, les différentes organisations internationales, les ONG, les universités, les institutions scientifiques et instituts de recherche, ainsi que le secteur privé.

31. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a été d'avis que le format des dialogues précédents devrait rester inchangé, avec un débat plénier, des tables rondes ministérielles et des réunions-débats avec des représentants de la société civile. Il a estimé que la teneur du prochain dialogue pourrait utilement refléter le contenu du paragraphe 69 du Consensus de Monterrey, notamment en termes de suivi de la conférence de Monterrey et d'autres événements du même genre tels que la Conférence ministérielle de l'OMC à Doha. Il pourrait par exemple s'intéresser aux mesures à prendre pour que les programmes de travail des différentes institutions des Nations Unies, dont la Banque mondiale, tiennent pleinement compte des recommandations issues des conférences internationales et des dialogues antérieurs. Il serait également utile de prévoir une table ronde ou une réunion-débat sur le rôle crucial de la gestion durable de l'environnement dans le contexte du développement et de la lutte contre la pauvreté (par exemple, l'utilisation rationnelle de l'eau doublée d'une gestion efficace produit des flux de revenus durables qui servent à financer des améliorations d'infrastructures pour les plus pauvres). Le débat général pourrait aborder la question des modèles de partenariat centrés plus spécifiquement sur les besoins et les caractéristiques des pays en développement, par exemple sur le renforcement des capacités de ces pays en termes de gestion des infrastructures de services de base et autres ressources relatives à l'environnement. Par ailleurs, le dialogue pourrait utilement mettre en exergue le coût que représentent pour les pays en développement les barrières tarifaires et la distorsion des échanges. Selon le PNUE, le prochain dialogue devrait de préférence avoir lieu après le Sommet mondial sur le développement durable de manière à faire état de ses résultats.

32. Le Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime a indiqué que la Commission des stupéfiants avait déjà organisé des débats thématiques présentés par des experts invités, et que la formule s'était avérée très efficace pour engager un dialogue franc et ouvert à la faveur d'exposés sur différents cas nationaux représentatifs de la situation dans les régions concernées. Nonobstant la diversité des points de vue et des démarches, les participants avaient partagé leurs données d'expérience nationales. Chaque sous-thème des réunions-débats du dialogue de haut niveau pourrait être confié à un animateur différent, dont le rapport serait intégré à l'exposé de synthèse du Président, lequel serait présenté en clôture de la manifestation. Avec les tables rondes ministérielles, les ministres peuvent participer aux débats sur les thèmes qui relèvent de leur sphère de compétence. Le Bureau a signalé que le thème global devait refléter l'importance des activités de substitution pour lutter contre le trafic de drogue et développer l'économie dans les régions touchées par la culture illicite de plantes servant à la fabrication de stupéfiants. Il importait d'examiner les points mentionnés dans la résolution 45/14 adoptée à la quarante-cinquième session de la Commission des stupéfiants lorsqu'il serait question du thème de la cohérence et de la compatibilité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux pour l'action en faveur du développement, conformément au paragraphe 69 du Consensus de Monterrey.

33. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a estimé que les modalités devaient combiner des tables rondes ministérielles, en particulier avec les institutions de développement internationales et régionales, et des discussions plus ouvertes dans le cadre de réunions-débats informelles avec les parties concernées, en premier lieu les ONG. Les participants de ces réunions-débats seraient essentiellement des individus ayant une connaissance plus pratique que théorique des sujets traités. Les questions plus ciblées, par exemple le rôle des marchés financiers dans l'économie réelle, pourraient être traitées plus longuement dans les différents échanges et à propos du thème général du financement du développement. Le dialogue de haut niveau devrait aborder aussi bien les questions de développement à long terme que les problèmes d'intérêt plus immédiat. Elle a tenu à préciser que dans un cas comme dans l'autre le dialogue devrait être axé sur des conclusions et recommandations pratiques, et

non pas donner prétexte à des débats théoriques. La Commission a proposé que le dialogue de haut niveau ait lieu au début de la session de l'Assemblée générale, de manière que les pays membres y soient représentés à un haut niveau.

34. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a estimé que le prochain dialogue de haut niveau devrait porter sur l'évaluation des progrès accomplis en termes de mise en oeuvre, sur les difficultés rencontrées, et sur les recommandations pour le suivi. Il faudrait s'assurer que toutes les parties prenantes sont mobilisées, comme c'était le cas à la Conférence de Monterrey. La Commission a suggéré que des réunions régionales d'experts techniques soient convoquées, à l'occasion peut-être de réunions régionales périodiques comme celles des ministres des finances, dans le but d'évaluer, avant le dialogue de haut niveau, les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des engagements pris à Monterrey. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a également indiqué que le rôle de suivi des commissions régionales devait être souligné lors du dialogue de haut niveau.

35. La CEA a proposé que le dialogue de haut niveau se concentre sur la question de la cohérence et de la compatibilité à apporter aux systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux pour l'action en faveur du développement, et que le format reste inchangé, à savoir séances plénières, tables rondes ministérielles et réunions-débats informelles avec les principales parties prenantes. La CEA est d'avis que le dialogue doit prévoir des séances ouvertes et interactives ne donnant pas lieu à des textes négociés. Les questions et recommandations essentielles pourraient être présentées en séance plénière. Le dialogue de haut niveau devrait être biennal, ce qui laisserait du temps pour les consultations régionales. La Commission a suggéré qu'une séance entière du dialogue de haut niveau soit réservée au suivi de Monterrey, ou à défaut qu'une séance sur ce thème soit programmée tous les quatre ans compte tenu de la nécessité de traiter également d'autres sujets. Elle a estimé également que la date devait être choisie de telle sorte que les résultats du dialogue de haut niveau puissent être communiqués à la Conférence internationale prévue pour examiner la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey.

IV. Propositions pour le troisième dialogue de haut niveau

36. Sur la base des points de vue exprimés par les États Membres et les organismes des Nations Unies, le Secrétaire général soumet les éléments et propositions ci-après à la réflexion de l'Assemblée générale.

A. Nature du dialogue de haut niveau

37. Instrument de coordination intergouvernemental chargé du suivi général de la Conférence sur le financement du développement ainsi que le prévoit le Consensus de Monterrey, **le dialogue de haut niveau devrait conserver l'approche multidimensionnelle, globale et ouverte qui caractérise le processus de financement et traiter ainsi l'ensemble des questions nationales, internationales et systémiques s'y rapportant.** Le dialogue a également pour but d'approfondir la compréhension du processus complexe de la mondialisation et de l'interdépendance.

38. Le suivi de la Conférence sur le financement du développement est un exercice complexe; il se fait lors du dialogue de haut niveau mais concerne aussi de nombreux aspects du travail de l'Organisation des Nations Unies et de l'Assemblée générale. Le dialogue de haut niveau permet à l'Assemblée générale de faire le point de la situation et d'explorer de nouvelles questions au niveau ministériel. Ainsi, il pourrait prolonger les débats qu'a tenus l'Assemblée générale cette année sur la mondialisation et de l'interdépendance, et rebondir sur les décisions du Conseil économique et social concernant son rôle de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement et le suivi intégré des grandes conférences et des sommets des Nations Unies. L'Assemblée souhaitera peut-être explorer des pistes pour que les débats de la Deuxième Commission sur d'autres points de l'ordre du jour relatifs au financement du développement soient mieux pris en compte dans le dialogue de haut niveau.

39. Il faudra aussi étudier le moyen d'établir une division des tâches claire entre d'une part les travaux de la réunion de printemps du Conseil économique et social, des institutions de Bretton Woods et de l'OMC et le dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale, et d'autre part la relation de cette dernière instance

quant à l'examen du suivi du financement du développement à la Deuxième Commission.

40. Deux éléments pourraient rester présents à l'esprit à cet égard. Premièrement, alors que les réunions annuelles du Conseil économique et social, des institutions de Bretton Woods et de l'OMC devraient se focaliser sur la mise en oeuvre et s'articuler autour d'un ou plusieurs thèmes précis nécessitant un débat du Conseil, en particulier avec ses interlocuteurs à la réunion, le dialogue de haut niveau biennal de l'Assemblée générale examinerait, dans un cadre universel et de manière exhaustive, les progrès d'ensemble et les initiatives prises par toutes les parties prenantes pour donner effet au Consensus de Monterrey, sur la base des rapports annuels du Secrétaire général, des rapports du Conseil économique et social et des contributions d'autres parties concernées.

41. Deuxièmement, alors que le Secrétaire général a été prié de présenter à l'Assemblée générale un rapport annuel qui doit être examiné en Deuxième Commission au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Le financement du développement », le dialogue de haut niveau tenu en plénière tous les deux ans serait l'occasion de procéder aux échelons supérieurs à l'examen approfondi de la Conférence internationale sur le financement du développement avec la participation des acteurs institutionnels, de la société civile et du secteur privé.

42. Ainsi, comme on l'a vu plus haut, le suivi de la Conférence de Monterrey est relativement complexe. De plus, les questions plus générales liées à la mondialisation devront être abordées dans le cadre d'un dialogue en vue de nouer de nouveaux partenariats pour la coopération au développement. Par conséquent, le dialogue de haut niveau devrait être consacré au suivi de la Conférence de Monterrey et autres sujets, selon qu'il conviendra, dans le cadre d'un suivi intégré des conférences. Il pourrait du même coup aborder les questions concernant le lien entre développement durable, financement et commerce, ainsi que le suivi du Sommet mondial sur le développement durable.

B. Calendrier

43. Pour conserver son rythme biennal, **le prochain dialogue de haut niveau devrait avoir lieu en 2003.**

Le moment serait d'autant plus opportun qu'il suivra de peu la réunion du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC, prévue pour le printemps 2003, et que le financement du développement est justement l'un des deux thèmes spéciaux du rapport annuel du Secrétaire général sur les suites données à la Déclaration du Millénaire, rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale en 2003. **Le dialogue de haut niveau pourrait se tenir, comme par le passé, au début de la session de l'Assemblée générale ou immédiatement après la réunion d'automne du FMI et de la Banque mondiale à Washington, de manière que les ministres présents à cette réunion puissent y participer. Les dates devraient être décidées très tôt, en tenant compte du calendrier des autres réunions intergouvernementales pertinentes. L'ouverture de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale a été fixée au 9 septembre 2003.**

C. Modalités

44. Les modalités devraient permettre au dialogue de haut niveau de contribuer à la recherche de solutions et d'alliances pour l'action, et cela d'une manière spécifique qui assurerait un suivi dynamique et participatif et une mise en oeuvre effective de la part de tous les acteurs concernés.

45. Comme l'énonce le Consensus de Monterrey, **le dialogue de haut niveau devrait prendre également la forme d'une concertation avec les parties intéressées sur l'application des décisions et recommandations de la Conférence, y compris la question de la cohérence et de la compatibilité des systèmes monétaires, financiers, et commerciaux internationaux pour l'action en faveur du développement. Cet échange pourrait avoir lieu dans le cadre de tables rondes réunissant tous les partenaires, selon la formule utilisée à Monterrey, et/ou lors des réunions spécialement consacrées aux échanges de vues entre les institutions de Bretton Woods, l'OMC, l'ONU, les acteurs du secteur privé et la société civile.**

46. **Le dialogue de haut niveau pourrait durer trois jours; la première journée serait consacrée aux échanges de vues et rencontres avec les représentants de la société civile et du secteur privé; la deuxième serait celle des tables rondes, au nombre de quatre à six d'une cinquantaine de**

personnes chacune (dont quatre à six représentants d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies); la troisième serait réservée à la concertation sur les questions issues des tables rondes et des échanges avec les représentants de la société civile et du secteur privé.

47. Pour que le dialogue de haut niveau puisse être préparé correctement et avec toutes les parties intéressées, l'Assemblée générale devrait en fixer la date et les thèmes dès sa cinquante-septième session. Les thèmes retenus devraient rendre compte de l'approche intégrée des défis interdépendants, d'ordre systémique mais aussi national, régional et international, que représente le financement du développement.

48. Comme il est indiqué dans le Consensus de Monterrey, le dialogue de haut niveau devrait examiner les rapports relatifs au financement du développement émanant du Conseil économique et social et d'autres organes. Il s'agirait en l'occurrence du rapport du Conseil économique et social sur sa réunion de printemps avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC et sur les travaux de sa session de fond en la matière, ainsi que du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, qui sera présenté en 2003 et aura pour thème spécial le financement du développement. Seraient également concernés les rapports annuels du Secrétaire général sur l'action de suivi des engagements pris à la Conférence internationale sur le financement du développement, ainsi que demandé au paragraphe 72 du Consensus de Monterrey.

49. Outre les rapports susmentionnés, un document de synthèse contenant un ordre du jour annoté pourrait être soumis avant la tenue du dialogue de haut niveau afin d'en faciliter l'organisation. Cet ordre du jour devrait tenir compte des questions issues du travail de suivi effectué par le Conseil économique et social et d'autres entités.

50. Il conviendrait d'envisager des modalités propres à assurer la participation de toutes les parties intéressées aux préparatifs du prochain dialogue de haut niveau. La participation pleine et entière des institutions de Bretton Woods et de l'OMC doit être recherchée, y compris pour la phase préparatoire

du dialogue. La société civile, les ONG et le secteur privé devraient pouvoir participer au dialogue lui-même et aux tables rondes, et devraient être représentés au dialogue ministériel. Il faut aussi chercher des solutions nouvelles pour mobiliser la contribution de tous les acteurs institutionnels. Ainsi, les commissions régionales pourraient inviter des acteurs de la société civile et du secteur privé à des forums régionaux afin de préparer leur contribution au dialogue. On pourrait aussi envisager de créer des groupes de coordination nationaux pour susciter la mobilisation de toutes les parties intéressées, notamment les ministères et services gouvernementaux concernés.

51. En se basant sur les discussions et l'exposé de synthèse du président, la Deuxième Commission peut, comme elle l'a fait précédemment, définir une position commune sous forme de résolution au titre du point de l'ordre du jour intitulé Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement.

Notes

¹ Résolution 48/165 de l'Assemblée générale.

² On trouvera dans les documents A/53/529 et A/56/482 le résumé des deux précédents dialogues.

³ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey, Mexique, 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.11.A.7), chap. I, résolution 1, annexe, par. 69 c) et d).

⁴ Résolution 2002/34 du Conseil économique et social.

⁵ Les points de vue exprimés reprennent directement les termes des textes originaux soumis par les gouvernements et les organismes des Nations Unies.

⁶ L'ordre suivi est celui dans lequel les réponses ont été reçues.